



collège/lycée  
général et technologique  
lycée des métiers  
Vincent Auriol  
Haute-Garonne  
académie  
toulouse

Intendance  
Dossier suivi par :  
Christelle Cassan

**ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE  
PRESTATIONS DE SERVICE  
VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES**

Téléphone  
05 34 66 69 40  
Fax  
05 34 66 69 58  
Mél.  
0310028m-gest@ac-  
toulouse.fr

36 Avenue de Sorèze  
31250 REVEL

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Procédure de consultation en procédure adaptée  
En application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

**Date limite de remise des plis : le 20 septembre 2018 à 12h00**

N° de marché CVA-FS-VOYAGE-2018-01

**SOMMAIRE**

<b>A. IDENTIFIANTS</b> .....	3
1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché .....	3
2. Candidat-le titulaire (à renseigner par le candidat) .....	3
<b>B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)</b> .....	3
1. Objet de l'accord cadre .....	3
2. Durée de l'accord cadre .....	4
3. Variantes et options .....	4
4. Contenu des plis .....	5
5. Critères d'attribution du présent accord-cadre .....	7
6. Analyse des offres .....	8
7. Date de remise des offres et modalités de dépôt .....	8
8. Durée de validité des offres .....	8
9. Modalités d'obtention des renseignements complémentaires .....	8
<b>C. PROJETS DE SEJOUR</b> .....	9
Lot n° 1- séjour en Italie .....	9
Lot n° 2- Séjour en Angleterre .....	10
Lot n°3 : séjour ski .....	11
Lot 4 : Transport pour aller au ski (station Pyrénées Ariégeoises) .....	12
<b>D. EXECUTION DU MARCHE</b> .....	13
1. Définition du prix .....	13
2. Acomptes .....	13
3. Paiement des factures .....	13
4. Litiges .....	14



3/14

## A. IDENTIFIANTS

### 1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

**Collège Vincent Auriol**

36 avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 34 66 69 40 et fax :

Mail : [0310028m-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0310028m-gest@ac-toulouse.fr)

#### Pouvoir adjudicateur :

Collège Vincent Auriol représenté par Monsieur Fabrice de Barros, Provisueur.

### 2. Candidat-le titulaire (à renseigner par le candidat)

Nom et Prénom : .....

Agissant pour son propre compte  pour le compte de la société

Adresse du siège social : .....

Téléphone : .....

Compte à créditer (nom de la banque ) : .....

**IBAN :**

**BIC :**

## B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)

### 1. Objet de l'accord cadre

#### 1-1- Objet

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire** comprenant: Le recours à un accord-cadre **avec des stipulations contractuelles fixes** qui donnera lieu à l'établissement de bons de commandes dans les **conditions fixées à l'article 80** du décret relatif aux marchés publics du

25/03/2016 , afin de réaliser des voyages et sorties scolaires de l'année 2018-2019 nécessitant la réalisation de prestations s'inscrivant dans un projet homogène.



4/14

### **1-2- Allotissement**

La consultation comprend 4 lots intitulés respectivement :

**Lot n° 1 : « Séjour en Italie »**

**Lot n°2 : « Séjour en Angleterre »**

**Lot n°3 : « Séjour au ski »**

**Lot n°4 : « Transport pour aller au ski (station Pyrénées Ariégeoises) »**

### **1-3-Volume indicatif**

Compte tenu des choix pédagogiques, le pouvoir adjudicateur ne peut s'engager sur un minimum et un maximum.

A titre indicatif, sans que ces données n'engagent le pouvoir adjudicateur, les besoins sont estimés au maximum à un voyage par destination, au minimum à aucun :

- pour 2019 en Italie, en Angleterre, et au ski

### **1-4- Nombre de titulaires d'un accord-cadre**

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec 1 opérateur économique.

## **2. Durée de l'accord cadre**

Chaque accord-cadre est conclu pour une durée d'un an ferme non reconductible pour l'année scolaire 2018-2019.

## **3. Variantes et options**

Les candidats sont autorisés à formuler une ou des variantes si le cahier des charges qui leur sera soumis, leur paraît comporter des points à améliorer.

Une variante n'a pas vocation à remettre en cause le déroulement projeté du voyage, ni son contenu pédagogique.

Les variantes seront présentées comme l'offre principale, de manière séparée et distincte.



Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'introduire, dans le cahier des charges du projet de voyage, une option qui fera l'objet d'une étude complémentaire à la remise de l'offre.

#### 4. Contenu des plis

Les documents constitutifs de l'accord cadre sont :

5/14

- **Un mémoire technique** dans lequel le candidat apportera la preuve de son savoir-faire, de ses capacités et de ses compétences. La rédaction de ce document est laissée à l'appréciation du candidat ; il mentionnera des références de prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate comme :
  - **les sous-traitants habituels** avec lesquels il travaille, et éventuellement leurs qualifications respectives,
  - **liste des établissements scolaires**
  - les **moyens de communication** d'informations **aux familles**.
  - Les **certifications de qualité-éventuelles**,
  - **Les types d'Hébergement(s)** proposé(s).
  - La **configuration des bus** (Obligation d'avoir des toilettes dans les bus, préciser si il y a de la vidéo etc)
  - La **qualité de la restauration proposée** (notamment pour les paniers repas et type de restaurant). Si Repas froids proposés préciser les modalités éventuelles de transport de ces repas et leur composition.
  - Prestations accessoires ou optionnelles s'il y en a avec leur prix séparé (assurance annulation, rapatriement pour le groupe)
- **Les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire** (Ministère Jeunesse et Sports, Education Nationale) ;

#### **Les pièces à fournir impérativement sont :**

La licence de l'agent de voyage candidat (IATA);

Le n° d'immatriculation Atout France ;

L'agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (arrêté ou licence) ;

L'habilitation ministérielle pour les transporteurs utilisés directement ou/et en sous-traitance.

Les candidats retenus s'engagent à communiquer au Pouvoir Adjudicateur, toute modification intervenant sur ces habilitations en cours de contrat.



6/14

- **Si le candidat est en redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- **Le numéro d'inscription au répertoire national des entreprises**
- **Le présent document** appelé « accord-cadre multi et mono-attributaire de prestations de service/voyages et sorties scolaires », signé et complété. L'étude des cas proposés fera l'objet d'un devis détaillé joint au présent document. Ce devis n'exclut pas **l'obligation, sous peine de voir l'offre rejetée** de remplir les tableaux des coûts et des prestations de l'acte d'engagement.

Tous les **documents sont rédigés en français** ; toutes les sommes sont exprimées en **euros et TTC**.

**Le présent accord respecte le CCAG** applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services approuvé par le décret n° 91-472 du 14 mai 1991 modifié relatif à la modification des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, de fournitures courantes et de services, de prestations intellectuelles et de marchés industriels.

#### **Déclaration, attestations sur l'honneur**

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

Le candidat déclare sur l'honneur:

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France) conformément à l'article 51 du décret 2016-360,
- n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du Code du Travail en vigueur (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

**Le candidat s'engage, par ailleurs, sous peine d'être évincé à fournir dans les 15 jours** de la signature par l'établissement de l'accord cadre et de l'acte d'engagement (si cela n'a pas déjà été fourni préalablement) les pièces suivantes :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du



7/14

code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ou au répertoire des métiers.

En cas de litige, la loi française est seule applicable

Le.....

A.....

Signature du candidat :

#### **5. Critères d'attribution du présent accord-cadre**

##### Valeur qualitative et services associés (50%)

- Adaptation du projet à la demande (date, circuit proposé) – 25%
- Services associés : modalités des assurances, présence d'un contact local, obtention d'un contrat /label qualité tel que celui de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, etc...) – 25%

##### Valeur financière (50%)

- Prix de la prestation (coût du voyage avec **assurances** annulation groupe incluse, repas compris, péages etc ; étude globale du prix au regard de la prestation complète) - 50%

Chaque critère se verra attribué une note allant de 1 à 3.

1 = insuffisant (réponse non conforme aux attentes ou absence de réponses)

2 = satisfaisant (réponse conforme aux attentes et description du cahier des charges)

3 = très satisfaisant (réponse allant au-delà de l'attendu et présentant un avantage pour l'établissement)

La note du critère sera pondérée par la valeur du critère de pondération.



8/14

#### **6. Analyse des offres**

Après la remise des offres, le Pouvoir Adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur le chiffrage de la prestation si cela lui paraît être nécessaire.

Le candidat dispose de 72 heures pour répondre à cette demande. Après l'échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation.

**Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats**, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter des études de cas proposés.

Dans le cas contraire, les autres candidats seront informés des précisions apportées et auront 72 heures pour rectifier leur offre.

#### **7. Date de remise des offres et modalités de dépôt**

La date limite de remise des offres est fixée au 20/09/2018 à 12h00 sous forme dématérialisée à l'adresse mail suivante : [christelle.cassan@ac-toulouse.fr](mailto:christelle.cassan@ac-toulouse.fr);

Nous acceptons les signatures scannées pour les envois dématérialisés. Un envoi courrier est possible en recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :

Collège Vincent Auriol, service Intendance, 36 avenue de Sorèze, 31250 REVEL.

#### **8. Durée de validité des offres**

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **9. Modalités d'obtention des renseignements complémentaires**

Les candidats souhaitant avoir des renseignements complémentaires en rapport avec la consultation pourront en faire la demande auprès du service intendance du Collège par courrier ou mail à l'adresse suivante : [christelle.cassan@ac-toulouse.fr](mailto:christelle.cassan@ac-toulouse.fr)





## C. PROJETS DE SEJOUR

9/14

Les projets, présentés ci-dessous sont proches de nos besoins futurs mais **restent théoriques**.

### Lot n° 1- séjour en Italie

Ce voyage est destiné aux élèves de troisième du Collège et organisé par la documentaliste dans le cadre de leur programme d'étude.

**Les dates souhaitées** : du 14 avril au 20 avril 2019

**Transport souhaité** : Autocar climatisé avec toilettes

**Pension complète** : du dîner du jour 2 au petit déjeuner du jour 7

**Programme souhaité** :

- **Jour 1** : Transport de Revel à Naples
- **Jour 2 : Naples**
  - o Visite du musée archéologique
  - o Promenade le long de Spacca-Napoli (decumanus majeur, ville souterraine de l'église San Lorenzo, Capella Santa Restitua du Duomo)
- **Jour 3 : Champs phlégréens et Pouzzoles**
  - o Visite du site volcanique de la Solfatare
  - o Visite des Pouzzoles (amphithéâtre Flavien, temple de Sérapis et d'Auguste) et de Baïes
- **Jour 4 : Herculaneum et Paestum**
  - o Visite d'Herculaneum
  - o Visite de Paestum : aire archéologique et musée
- Jour 5 : Capri
  - o Traversée en hydroglisseur. Journée découverte de Capri
- Jour 6 : Vésuve- Pompéi
  - o Excursion au Vésuve le matin
  - o Visite de Pompéi : temple d'Apollon, basilique, forum et thermes du forum, maison du poète Tragique, Thermes de Stabies, forum triangulaire, caserne des gladiateurs, odéon et théâtre...  
Dîner au restaurant avant le départ



10/14

- Jour 7 : Trajet retour
  - o Petit déjeuner en cafétéria sur l'autoroute.

**Modalités d'hébergement et de restauration souhaitées :**

- Hébergement en hôtel 3 étoiles
  - Restauration en pension complète du dîner du jour 2 au petit déjeuner du jour 7.
- **Effectif prévisionnel : entre 52 et 62 participants maximum**

**Inclure l'assurance annulation collective dans la proposition tarifaire**

**Lot n° 2- Séjour en Angleterre**

Ce voyage est destiné aux élèves de troisième du Collège Il a pour vocation d'accompagner culturellement l'apprentissage de la langue.

**Les dates souhaitées :** du 13 avril au 20 avril 2019

**Transport souhaité :** Autocar climatisé avec toilettes

**Pension complète :** du petit déjeuner du jour 2 au dîner du jour 7/ mettre le tarif des repas du jour 8 en option (petit déjeuner et repas du midi)

- **Effectif prévisionnel :** entre 48 et 58 participants maximum

**Programme souhaité impérativement :**

Jour 1 : depart Revel, trajet / Eurotunnel

Jour 2 : Petit-déjeuner dans un pub, visite de Buckingham, Downing Street, Picadilly / lunch / Trafalgar, visite National Gallery

Jour 3 : Natural History Museum. Lunch / le bus nous pose à Covent Garden et ballade libre

Jour 4 : Globe visite guidée, Tate Modern / mini-croisière de Tower Pier à Greenwich et visite de l'Observatory

Jour 5 : Oxford : visite de Christ Church College / Château et ballade libre dans la ville

Jour 6 : initiation de 2h au cricket / lunch / Visite de Camden Town

Jour 7 : Portsmouth : visite du HMS Victory / Spinnaker Tower / dîner fish and chips / Depart Ferry

Jour 8: retour

**Modalités d'hébergement et de restauration souhaitées :**

- Hébergement en famille d'accueil du jour 2 au jour 7

- Restauration en pension complète, à compter du petit déjeuner du jour 2 au diner du jour 7.



11/14

### **Inclure l'assurance annulation collective dans la proposition tarifaire**

#### **Lot n°3 : séjour ski**

L'établissement souhaite organiser 2 mini séjours de 2.5 jours au ski dans une station de ski des Pyrénées Ariégeoises avec le transport en option (les modalités de transport font l'objet d'une réponse distincte directement par un transporteur, cf lot 4 page 11 ; possibilité pour un organisme de voyage qui travaille avec des transporteurs de répondre aux 2 lots).

#### **Les date souhaitée :**

- 11/02/19 au 15/02/2019

#### **Effectifs approximatifs :**

- Premier séjour (11 au 13/02 ) : environ 73 personnes (3 classes de 22 élèves et 7 accompagnateurs)
- Deuxième séjour (13/02 au 15/02/19) : environ 51 personnes (2 classes de 22 élèves et 7 accompagnateurs)

Soit un total approximatif de 124 personnes sur la totalité des 2 mini-séjours.

#### **Modalités organisationnelles :**

Le premier groupe arrivera le 11 Février vers 8h et skiera sur le domaine le matin et l'après-midi. La pension complètera débutera le soir du 11/02/2019 et se terminera le 13/02 à midi (le déjeuner devra être inclus dans la prestation).

Le deuxième groupe arrivera le mercredi 13/02 vers 10h-10h30. Ils skieront l'après-midi et la pension complète débutera le mercredi 13/02 au soir. Ils repartiront le vendredi 15/02 en fin d'après-midi (la pension complète s'arrêtera au vendredi midi et devra proposer une collation qui sera distribué le midi afin d'être proposé en fin d'après-midi avant le départ aux élèves).

Le tarif proposé intégrera dans la pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner) le prix d'une collation par élèves. Cette collation sera proposée le lundi et mardi pour le 1<sup>er</sup> groupe et le mercredi et le jeudi pour le 2<sup>ème</sup> groupe (boisson chaude et biscuits énergisants).

#### **Type de prestation souhaitée :**

Le prix du séjour devra inclure :

- l'hébergement en pension complète sur la base de 2 nuits en chambre collective pour les élèves (du repas du soir du 1<sup>er</sup> jour au repas du midi du 3<sup>ème</sup> jour pour chaque mini-séjour).
- la location du matériel de ski (ski+ bâtons + chaussures + casques) pour tous les élèves



- location de ski pour les accompagnateurs au réel (selon nos besoins ; entre 3 et 5 maximum par séjour a priori).
- les forfaits pour les remontées mécaniques et accès au domaine
- des cours de ski avec moniteurs (3 moniteurs sur la base de 2h de cours /demi-journée pour le premier séjour, 1 moniteurs sur la base de 2h de cours / demi-journée pour le deuxième séjour)

12/14

**Lot 4 : Transport pour aller au ski (station Pyrénées Ariégeoises)**

L'établissement cherche un transporteur pour pouvoir réaliser le voyage au ski (cf lot 3).

En raison de la présence de 2 groupes d'élèves distincts sur la semaine les modalités organisationnelles pour le transport sont les suivantes :

- **Le lundi 11/02/2019 départ à 5h30** (dernier délai) de Revel en bus en direction des Pyrénées ariégeoises (faire une proposition tarifaire sur les 3 stations de ski ariégeoises ★) avec **le 1<sup>er</sup> groupe composé de 73 personnes** – Arrivée à la station vers 8h00/8h30 – Effectif 73 personnes
- **Le mercredi 13/02/2019 départ de Revel à 8h00** (dernier délai)- arrivée en fin de matinée à la station de ski avec **le 2<sup>ème</sup> groupe de 51 personnes**. A noter qu'il faut **prévoir d'acheminer un autre bus ce jour-là** afin de pouvoir **redescendre le 1<sup>er</sup> groupe** composé de 73 personnes l'après-midi.
- **Le mercredi 13/02 à 14h-14h30** retour des 2 bus (celui ayant transporté le 2<sup>ème</sup> groupe de 51 personne plus un autre bus) en direction de Revel avec le 1<sup>er</sup> groupe qui se compose au total de 73 personnes.
- **Vendredi 15/02 départ de la station de ski à 17h30** pour retour sur Revel vers 19h30-20h. (avec le groupe de 51 personnes)

★ Merci de faire une proposition tarifaire en indiquant le tarif de ces A/R pour la station des Mont d'Olmes, la station d'Ascou Pailhères, et la station Ax-Bonascre



13/14

## D. EXECUTION DU MARCHÉ

Les conditions du marché qui s'appliquent sont celles définies dans le présent cahier des charges.

A aucun moment, les conditions propres du fournisseur ne peuvent s'y substituer, même si elles figurent au dos d'un devis soumis à signature du Pouvoir Adjudicateur.

### 1. Définition du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire (notamment frais de livraison, d'installations, etc...).

Les offres sont établies sur la base des conditions économiques en vigueur au mois correspondant à celui de remise des offres des marchés.

Les prix sont fermes et partiellement actualisables selon les termes de l'article 18 du décret 2016-360.

En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 6 %, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, sans indemnité pour le prestataire retenu.

### 2. Acomptes

Conformément au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, seules les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes.

Cependant, pour les organismes de tourisme et conformément à l'article R211-6-10 du code du tourisme et sous réserve que l'organisme de voyage soit immatriculé au registre des opérateurs de séjour et de voyage en France (cf Atout France), un acompte est possible. Il ne pourra excéder 70% du prix du séjour. Les 30% restants ne pouvant être versés que sur la remise de documents permettant de réaliser le voyage.

### 3. Paiement des factures

Le paiement des factures est assuré à 30 jours. Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable du Collège Pierre Paul Riquet de Saint-Orens-de



14/14

Gameville (31). Toutes les sommes sont exprimées en euros ; tous les documents sont rédigés en français. **Les factures sont présentées en 3 exemplaires, un original et deux duplicatas ou sont déposées sur la plateforme chorus pro.**

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

#### **4. Litiges**

Le titulaire répond à l'égard du Collège de tout manquement aux obligations qui lui incombe en application des règles du droit français. Il est garant de l'installation des différents matériels et responsable de la bonne exécution du marché

Eviction du titulaire du marché : Le pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'évincer le titulaire retenu par le MAPA, au cas où ce dernier aurait manqué à ses engagements ou obligations dans l'exécution du marché.

Règlement des litiges : en cas de litige, la loi française est la seule applicable, et les tribunaux français sont les seuls compétents. Les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse, le seul compétent en cas de litige portant sur le marché à procédure adaptée. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le Collège et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

Le Chef d'établissement

Collège Vincent Auriol de Revel

#### **LE CANDIDAT**

**Atteste avoir pris connaissance de toutes les dispositions particulières de ce règlement de consultation**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Cachet du titulaire et signature**